



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Art. L2121.10 du code Général des Collectivités Territoriales

Le conseil municipal se réunira à **Mairie**, le **20 mars 2026**, à **18H30**.

Affiché le 16/03/2026

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- 01 - Installation du Conseil municipal.
- 02 - Élection du Maire.
- 03 - Détermination du nombre d'adjoint au Maire.
- 04 - Élection du ou des adjoints.
- 05 - Établissement du tableau du Conseil municipal.
- 06 - Lecture de la Charte de l'élu local.
- 07 - Détermination des indemnités du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.
- 08 - Fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze : désignation des représentants.
- 09 - Syndicat intercommunal de l'école maternelle du Doustre et du Plateau des étangs : désignation des représentants.
- 10 - Délégation des compétences du Conseil municipal au Maire.
- 11 - Questions diverses

Le Maire, M. Patrick LERESTEUX